

(N° 94.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande du sieur *Bernard-Antoine During*, docteur en médecine, à Exaerde (Fl.-Orientale).

(Voir le N° 122 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par pétition en date du 14 décembre 1843, le Sieur Bernard Antoine During, né à Voorburg (Pays-Bas), en juin 1773, médecin à Exaerde, canton de Lokeren, demande la naturalisation ordinaire; il habite la Belgique depuis 1818, époque à laquelle il a acquis devant la Commission Universitaire à Gand le grade de docteur en médecine.

Toutes les autorités consultées déclarent que le pétitionnaire s'est toujours conduit en citoyen irréprochable et ont émis un avis favorable à sa demande en naturalisation.

Dans la séance, du 28 février dernier, la Chambre des Représentants l'a prise en considération à la majorité de 43 suffrages contre 5.

CHRISTYN Comte DE RIBAU COURT, Rapporteur.